

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1923

30 juillet 2015

SOMMAIRE

7start S.à r.l.	92271	Beverage Technology S.à r.l.	92283
AL Opportunities Sicav Sif	92304	BFF Luxembourg S.à r.l.	92293
Arminius Luxembourg S.à r.l.	92304	BFF Lux Holdings S.à r.l.	92293
Assekurisk AG	92304	Big Grizzly S.A.	92294
Badafo Investments S.à r.l.	92288	BII Investimentos International S.A.	92294
BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l.	92288	BI-Invest Industrial Development S.A.	92294
Baker Hughes Germany Holdings S.à r.l.	92274	Bilbao HoldCo S.à r.l.	92284
Baker Hughes Holdings 3 S.à r.l.	92278	Bilbao LuxCo S.A.	92284
Bâloise Fund Invest (Lux)	92282	BioCentrale de Steinfort S.A.	92284
Balspeed Re S.A.	92288	Blue Finn S.à r.l.	92285
Balspeed Re S.A.	92289	BoNo's Dog Shop S.à r.l.	92285
Baltray S.à r.l.	92282	Braas Monier Building Group S.A.	92285
BAM Invest S.A.	92289	BR Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l.	92295
Bank of America Global Holdings, S.à r.l.	92282	Brooklyn Capital S.à r.l.	92285
BATI-FORT S.à r.l.	92289	Bufab S.à r.l.	92286
Bauhaus Luxemburg S.à r.l.	92289	Bureau d'assurances Braun S.à r.l.	92287
Bayamm S.A.	92290	Buren N.V., succursale Luxembourgeoise ...	92287
Beckman Coulter Holding S.à r.l.	92283	Carnegie Fund III	92271
Becos S.à r.l.	92290	Geum Holding S.A.	92258
Belgelec Finance S.A.	92291	Hansteen Miraustrasse S.à r.l.	92303
Belgium Retail 1 Luxembourg S.à r.l.	92292	Inowai S.A.	92258
Bellday Holding S.à r.l.	92283	Patron Coral S.à r.l.	92266
Ben & Fils S.A.	92292	Salon Jessica s.à r.l.	92304
Bento-Santiago s.à r.l.	92292	Tevaco S.à r.l.	92304
Best House S.A.	92292	Thunderbird M S.à r.l.	92272
Betula S.A.-SPF	92293	UBS Luxembourg Diversified Sicav	92303

Inowai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 72.368.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 20/04/2015

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ET RENOUVELLEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

La démission d'un administrateur

L'Assemblée constate la démission de Monsieur Frank Rosenbaum de son mandat d'Administrateur à compter du 09 mars 2015.

Le renouvellement des mandats d'Administrateurs

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats d'Administrateurs de Monsieur Vincent BECHET, prénommé, de Monsieur Stéphane TERVER, prénommé et de Monsieur Marc BAERTZ, prénommé, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2020, de sorte que le Conseil d'Administration sera constitué de:

- Monsieur Vincent BECHET, prénommé
- Monsieur Stéphane TERVER, prénommé
- Monsieur Marc BAERTZ, prénommé

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015084060/22.

(150096675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Geum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 196.663.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifth of the month of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Headstart S.à r.l., having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149993,

here represented by Mrs. Annick Braquet, having her professional address at L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given on May 4, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a joint-stock company:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There exists a public limited liability company under the name of "Geum Holding S.A.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Director (as defined below) or the Board of Directors (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) represented by 31,000 (thirty one thousand) shares, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

According to the law of July 28, 2014, the Board of Directors shall designate a depository in the case where bearer shares are issued.

Bearer shares shall be signed by the Sole Director or, in case of plurality of directors, by two directors. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Board of Directors, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares or securities in registered form.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Title III. - Management

Art. 6. The Company is managed by a Board of Directors (hereinafter, the Board of Directors) composed of at least three (3) members either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director (the Sole Director) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman (hereinafter, the Chairman).

The Board of Directors is convened upon call by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the Board of Directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present and/or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Directors.

A director may be represented by another member of the Board of Directors, and a member of the Board of Directors may represent several directors.

The Board of Directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present and/or represented by proxies. Any decisions taken by the Board of Directors shall require a simple majority of the directors.

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two (2) directors.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by the Chairman or by a director delegated for this purpose.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 12. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 13. The annual general meeting of the shareholders shall be held on the second Wednesday of the month of May at 16.00 p.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 14. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 15. The shareholders' meeting shall meet upon notice by the Board of Directors or by the auditor.

They shall convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company so requests, provided they make a written request with a determined agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written request no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are nominative, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 16. Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a duly convened meeting of the shareholders of the Company will be passed by a simple majority of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

Art. 17. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is represented and provided that the agenda indicated the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

Art. 18. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

Art. 19. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the Luxembourg relevant legislation).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary. The shareholders will appoint the scrutineer.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Title V. - Audit

Art. 20. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 21. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 22. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provision

Art. 24. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the 31.000 (thirty one thousand) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber,	Shares	Payment
- Headstart S.à r.l., prenamed,	31,000	EUR 31,000.-
Total:	31,000	EUR 31,000.-

The amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26, 26-3, 26-5 and 26-1, paragraph (2) of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,300.-

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions

1. The following person is appointed as sole director of the Company until the annual general meeting of the shareholders to be held on 2016:

- Mr. Christophe Gaul, director, born on 3rd April 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Headstart S.à r.l., ayant son siège social à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149993,

ici représenté par Madame Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée le 4 mai 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Geum Holding S.A.» (ci-après la Société), soumise aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou le Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Conformément à la loi du 28 juillet 2014, le Conseil d'Administration désignera un dépositaire en cas d'émission d'actions au porteur.

L'action au porteur est signée par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par deux (2) administrateurs. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration, qui dans ce cas, devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Titre III. - Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après, le Conseil d'Administration) composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'Administrateur Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (ci-après, le Président).

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il pourra être passé outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Un administrateur peut être représenté par un autre membre du Conseil d'Administration, et un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente et/ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil d'Administration doit être prise à la majorité simple.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences du Président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Assemblée des actionnaires

Art. 12. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de mai à 16 heures CET, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 14. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieu et date spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 15. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour, à la condition de faire une telle demande par écrit cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

Art. 17. Les décisions pour modifier les Statuts requièrent la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de la Société qui ne délibérera valablement que si au moins la moitié du capital social est représenté et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent et/ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

Art. 18. Cependant, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'à l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 19. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant une autre personne, actionnaire ou non, en qualité de mandataire, par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel (si la signature électronique est conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise).

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

Les procès verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Titre V. - Surveillance

Art. 20. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Disposition générale

Art. 24. Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 31.000 (trente et un mille) actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur,	Actions	Libération
- Headstart S.à r.l., préqualifiée,	31.000	EUR 31.000,-
Total:	31.000	EUR 31.000,-

Le montant de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Vérification

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3, 26-5 et 26-1 paragraphe (2) de la Loi du 10 août 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.300.-

Décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée administrateur unique de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- M. Christophe Gaul, directeur, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, avec une adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 7 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14247. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071609/410.

(150081548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Patron Coral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 196.693.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments IV S.à r.l., a limited liability company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.456, here represented by Mrs. Isabel DIAS, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on May 5th, 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Coral S.à r.l." (the Company).

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1) per each share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 15. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits is at the free disposal of the shareholder's general meeting. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by Patron Investments IV S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The amount of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) corresponds to the amount of twenty-seven thousand one hundred seventy-six Euro (EUR 27,176) according to the exchange rate published on XE.com on May 5th, 2015.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Steve van den Broek, director, born in Antwerp, Belgium, on July 26th, 1970, residing professionally at 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and

- Mrs Géraldine Schmit, director, born in Messancy, Belgium, on November 12th, 1969, residing professionally at 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le six mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.456, ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5mai 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Coral S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille. La société peut également accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, le développement et l'exploitation de toute opération mobilière et immobilière situé dans tout pays.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse, certificats, parts bénéficiaires et warrants ainsi que et toute sorte d'instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux issus du produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales, à des sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (1.- GBP) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites Patron Investments IV S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

La somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) correspond à la somme de vingt-sept mille cent soixante-seize euros (27,176.00 EUR) conformément au taux de change publié sur XE.com en date du 5 mai 2015.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Steve van den Broek, gérant de Sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, demeurant professionnellement au 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et

- Madame Géraldine Schmit, gérant de Sociétés, née à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, résidant professionnellement à 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 mai 2015. 2LAC/2015/10122. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071859/287.

(150082064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

7start S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 181.133.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2015082042/11.

(150093524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Carnegie Fund III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.747.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société, le 20 mars 2015 à 14h00

Il résulte dudit procès verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection des Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

- Mr. Mattias Kolm, Administrateur,

Blasieholmsgatan 5, Stockholm S-10 394, Suède.

- Mr. Rolf Dolang, Administrateur,

Dampfaergevej 26, DK-2100 Copenhagen, Danemark.

- Mr. Bruno Vanderschelden, Administrateur,
8, rue Th. Funck-Brentano, L-1544 Luxembourg.

- Mr. Henrik Brandt, Administrateur,
Saantesvej 20, DK-2100 Copenhagen, Danemark.

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 28 Avril 2015.

Pour extrait conforme

Jean-Marc Delmotte

Mandataire

Référence de publication: 2015085238/27.

(150096992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Thunderbird M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.149.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 118.432.

In the year two thousand and fifteen, on the third of April

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Thunderbird M S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 118.432, incorporated by deed of Maître Henri Beck, notary, on August 10, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 1713 on September 13, 2006 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed on September 26, 2014 published in the Luxembourg Memorial C number 3502 on November 21, 2014.

There appeared:

1.- JER Thunderbird S.à r.l., a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 115.484 ("Shareholder 1"), and

2.- Thunderbird Beteiligungs GmbH, with registered office at 42, Berliner Allee, D-40212 Düsseldorf, Germany registered with the Trade and Companies Register of Germany under the number HRB 65664 ("Shareholder 2")

all represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal,

which proxies, after having been signed *in variatur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. - That all the 45,980 (forty-five thousand nine hundred eighty) shares are present or represented at this Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - That an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company has been held on December 19, 2014 for which the second shareholder ("Shareholder 2") of the Company has not been duly convened and has not been able to participate to and to vote on the agenda of this Extraordinary General Meeting held on December 19, 2014. The present Extraordinary General Meeting has been convened in order to cancel and replace with effect on December 19, 2014 the resolutions taken during the Extraordinary General Meeting on December 19, 2014.

III. - That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Shareholders passed, by a unanimous vote, the following resolutions which cancel and replace with effect on December 19, 2014 the resolutions taken during the Extraordinary General Meeting of the shareholders held on December 19, 2014:

First resolution:

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Shareholders resolve to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the “Liquidator”).

Third resolution:

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the “Law”).

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée "Thunderbird M S.à r.l." (la “Société”), ayant son siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 118.432, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Maître Henri Beck en date du 10 août 2006, publié au Mémorial C numéro 1713 du 13 septembre 2006 et dont les actes ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 26 septembre 2014, publié au Mémorial C numéro 3502 du 21 novembre 2014.

A comparu:

1.- JER Thunderbird S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée avec siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.484 (l'Associé 1),

2.- Thunderbird Beteiligungs GmbH, avec siège social au 42, Berliner Allée, D-40212 Düsseldorf, Allemagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Allemagne sous le numéro HRB 65664 (l'Associé 2)

Toutes deux représentées par Régis Galiotto, cleric de notaire, de résidence à Luxembourg,
en vertu de deux procurations données sous seing privé,

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que toutes les 45.980 (quarante-cinq mille neuf cent quatre-vingt) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- Il est noté qu'une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société a été tenue le 19 décembre 2014 à laquelle le second associé (l'Associé 2), de la Société n'a pas été dûment convoqué et n'a pas pu dès lors prendre part aux décisions ainsi que de voter sur l'agenda de Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue le 19 décembre 2014. La présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée afin d'annuler et de remplacer avec date d'effet au 19 décembre 2014 les résolutions prises durant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2014.

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

IV. Après en avoir délibéré, les Associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes qui annulent et remplacent avec date d'effet au 19 décembre 2014 les résolutions prises durant l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société du 19 décembre 2014:

Première résolution:

Les Associés décident de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

Les Associés décident de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Les Associés décident en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Les Associés décident en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

Les Associés décident également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux Associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11397. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015072003/138.

(150081621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Baker Hughes Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 108.612.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of May.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Baker Hughes Germany Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at App 10B, 12, rue

Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 22,000 and registered with the Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 108612 (the Company). The Company was incorporated in Luxembourg on 1 June 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 1093 of 25 October 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Francis KESSELER, notary then residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, passed on 24 October 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 3177 of 13 December 2013.

THERE APPEARED:

Baker Hughes International Holding Company, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (the Sole Shareholder),

hereby represented by Allen & Overy SCS, itself represented by Jean-Marie BONTEMPS, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 22 (twenty-two) shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- 1) Waiver of the convening notice;
- 2) Decision to amend the shareholder's resolutions taken on 24 October 2013 (the Resolutions) in order to reflect the correct subscription price for the new shares issued (the Correct Subscription Price) and the correct valuation of the receivable contributed (the Correct Valuation) by the Sole Shareholder to the Company; and
- 3) Decision to grant power and authority to any manager of the Company.

III. that the Sole shareholder resolves to take the following resolutions in order to amend the fourth resolution of the Resolutions, it being understood that all the other resolutions of the Resolutions remain unchanged:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend the Deed received by Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, recorded in Esch-sur-Alzette, Actes Civils, October 28th, 2013, related: EAC/2013/13985, published in the Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés number 3117 of December 9th, 2013 (reference the deposit made of November 21st, 2013 with the Trade Companies Register of Luxembourg: L130198246).

Indeed, the Sole Shareholder acknowledges that the contribution made by it at the occasion of the Resolutions has been undervalued as the correct value is USD 14,334,495.24 (fourteen million three hundred and thirty four thousand four hundred and ninety-five United States dollars and twenty four cents) instead of USD 3,500,000 (three million five hundred thousand United States Dollars) as indicated in the Resolutions.

The Correct Valuation is supported by a certificate issued by the Sole Shareholder and countersigned by the management of the Company, remain attached hereto for purposes of the record, after being initialled "*ne varietur*" by the person appearing and the notary.

In light of the above, the Sole Shareholder resolves to amend the Resolutions to reflect the Correct Subscription Price and the Correct Valuation so that the fourth resolution of the Resolutions shall read as follows:

*"Fourth resolution
Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to:

- (i) subscribe to the New Shares for an aggregate amount of USD 14,334,495.24 ((fourteen million three hundred and thirty-four thousand four hundred and ninety-five United States dollars and twenty-four cents); and
- (ii) fully pay-up such New Shares by way of a contribution in kind consisting of all the outstanding and issued shares in BJ Process & Pipeline Services GmbH, a German Gesellschaft mit beschränkter Haftung (the Contributed Shares).

The ownership, aggregate value and transferability of the Contributed Shares so contributed to the Company are supported by a certificate issued by the Sole Shareholder and countersigned by the management of the Company (the Certificate).

On the basis of the Certificate, the notary witnesses the payment of the Capital Increase.

The amount corresponding to the aggregate value of the Contributed Shares shall be allocated as follows:

- USD 2,000 (two thousand United States dollars) to the nominal share capital account of the Company;
- USD 14,332,295.24 (fourteen million three hundred and thirty-two thousand two hundred and ninety-five United States dollars and twenty-four cents) to the share premium account of the Company; and
- USD 200 (two hundred United States dollars) to the legal reserve of the Company”.

As a result, the amount of the Company's share premium which was set after the Resolutions at USD 3,497,800 (three million four hundred and ninety-seven thousand eight hundred United States dollars) is now rectified, with effect as of the date of the Resolutions, and set at USD 14,332,295.24 (fourteen million three hundred and thirty-two thousand two hundred and ninety-five United States dollars and twenty-four cents) (the Correct Share Premium Amount).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power and authority to any manager of the Company to (i) individually proceed, on behalf of the Company, to the registration of the Correct Share Premium Amount in the Company's books and accounts and more generally (ii) perform anything else which might be necessary or useful in connection with the implementation of above.

Costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de mai.

Devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Baker Hughes Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au App 10B, 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 22.000 USD et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B108612 (la Société). La Société a été constituée à Luxembourg le 1 juin 2005 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 1093 le 25 octobre 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Francis KESSELER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg en date du 24 octobre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 3177 du 13 décembre 2013.

A COMPARU:

Baker Hughes International Holding Company, une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique),

ici représentée par Allen & Overy SCS elle-même représenté par Jean-Marie BONTEMPS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, requiert le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que la totalité des 22 (vingt-deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui se trouve dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour ci-dessous reproduit;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Renonciation aux formalités de convocation;

2) Décision de modifier les résolutions de l'associé prises en date du 24 octobre 2013 (les Résolutions) de façon à y refléter la valeur correcte de souscription des nouvelles parts sociales émises (le Prix Correct de Souscription) ainsi que l'évaluation correcte de la créance apportée (l'Evaluation Correcte) par l'Associé Unique à la Société; et

3) Décision de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société.

III. que l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes de façon à modifier la quatrième résolution des Résolutions, étant entendu que toutes les autres dispositions des Résolutions restent inchangées:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Acte reçu par Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à Esch-sur-Alzette, Actes Civils, le 28 octobre 2013, relation: EAC/2013/13985, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés n°3117 le 9 décembre 2013 (référence dépôt effectué le 21 novembre 2013 près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg: L130198246).

En effet, l'Associé Unique prend acte que la totalité de l'apport réalisé par lui à l'occasion des Résolutions a été sous-évalué et que la valeur correcte est de 14.334.495,24 USD (quatorze millions trois cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-quatre cents) au lieu de 3.500.000 USD (trois millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) tel qu'indiqué dans les Résolutions.

L'Evaluation Correcte est fondée sur un certificat émis par l'Associé Unique et contresigné par l'organe de gestion de la Société, demeurera annexé aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été paraphé «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant.

Au vu de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier les Résolutions afin d'y refléter le Prix Correct de Souscription et l'Evaluation Correcte de façon à ce que la quatrième résolution des Résolutions ait la teneur suivante:

«Quatrième résolution Souscription - Paiement

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus déclare:

(i) souscrire les Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de 14.334.495,24 USD (quatorze millions trois cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-quatre cents); et

(ii) libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature constitué de la totalité des parts sociales existantes et émises de BJ Process & Pipeline Services GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) (les Parts Sociales Apportées).

La propriété, la cessibilité et la valeur totale des Parts Sociales Apportées ainsi transférées à la Société sont certifiées par un certificat émis par l'Associé Unique et contresigné par l'organe de gestion de la Société (le Certificat).

Sur base du Certificat, le notaire atteste du paiement de l'Augmentation de Capital.

Le montant correspondant à la valeur totale des Parts Sociales Apportées sera alloué comme suit:

- 2.000 USD (deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) sur le compte de capital social de la Société;

- 14.332.295,24 USD (quatorze millions trois cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-quatre cents) sur le compte prime d'émission de la Société; et

- 200 USD (deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) à la réserve légale de la Société.»

Il résulte de ce qui précède que le montant de la prime d'émission de Société qui avait été fixé dans les Résolutions à un montant de 3.497.800 USD (trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents dollars des Etats-Unis d'Amérique), est à présent rectifié avec effet à la date des Résolutions et est fixé à 14.332.295,24 USD (quatorze millions trois cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-quatre cents) (le Montant Correct de Prime d'Emission).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société (i) de procéder individuellement pour le compte de la Société, à l'enregistrement du Montant Correct de Prime d'Emission dans les livres de la Société et les comptes et plus généralement (ii) de procéder à toutes formalités qui découleraient des résolutions prises ci-dessus.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cents euros (100,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J-M. BONTEMPS, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 1^{er} juin 2015. Relation: DAC/2015/8993. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015085149/186.

(150097239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Baker Hughes Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 183.551.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of May.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Baker Hughes Holdings 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at App 10B, 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 20,000 and registered with the Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 183.551 (the Company). The Company was incorporated in Luxembourg on 4 November 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 624 of 10 March 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended since the Company's incorporation.

THERE APPEARED:

Baker Hughes International Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 20,000 and registered with the Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 183692 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Allen & Overy SCS, itself represented by Jean-Marie BONTEMPS, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Waiver of the convening notice;

2) Decision to amend the notarial deed passed on 4 November 2013 (the Deed) in order to reflect the correct subscription price for the shares subscribed by both Baker Hughes 6 LLC and BH International Holdings C.V. at incorporation (the Correct Subscription Price) and the correct valuation of the assets contributed (the Correct Valuation) by them to the Company; and

3) Decision to grant power and authority to any manager of the Company.

III. that the Sole shareholder resolves to take the following resolutions in order to amend the "Subscription and Payment" part of the Deed, it being understood that all the other provisions of the Deed remain unchanged:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend the Deed received by Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, recorded in Esch-sur-Alzette, Actes Civils, November 8th, 2013, related: EAC/2013/14565, published in the Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés number 624 of March 10th 2014 (reference the deposit made of January 21st, 2014 with the Trade Companies Register of Luxembourg: L140012230).

Indeed, the Sole Shareholder acknowledges that the total contribution made by the Company's founders at the occasion of the Deed has been undervalued as the correct value is USD 6,657,943,691.95 (six billion six hundred and fifty-seven million nine hundred and forty-three thousand six hundred and ninety-one United States dollars and ninety-five cents) instead of USD 6,657,019,314 (six billion six hundred and fifty-seven million nineteen thousand three hundred and fourteen United States dollars) as indicated in the Deed.

The Correct Valuation is supported by a certificate issued by the Sole Shareholder and countersigned by the management of the Company, remain attached hereto for purposes of the record, after being initialled "ne varietur" by the person appearing and the notary.

In light of the above, the Sole Shareholder resolves to amend the Deed to reflect the Correct Subscription Price and the Correct Valuation so that the "Subscription and Payment" part of the Deed shall read as follows:

"Subscription and Payment

- LLC6, represented as stated above, declares to subscribe to 200 (two hundred) shares in the Company (the LLC6 Shares).

All the LLC6 Shares have been fully paid-up by way of a contribution in kind which consists of 1% of the partnership interest in a Dutch commanditaire vennootschap named BH Holdings 3 C.V. (CV3), having a value of USD 13,509.88 (thirteen thousand five hundred and nine United States dollars and eighty eight cents) (the LLC6 Partnership Interest), so that the LLC6 Partnership Interest is at the free disposal of the Company; evidence of which results from a valuation certificate and has been given to the undersigned notary.

- BH CV, represented as stated above, declares to subscribe to 19,800 (nineteen thousand eight hundred) shares in the Company (the BH CV Shares).

All the BH CV Shares have been fully paid-up by way of a contribution in kind which consists of 99% of the partnership interest in CV3, having a value of USD 6,657,930,182.07 (six billion six hundred and fifty-seven million nine hundred thirty thousand one hundred eighty two United States dollars and seven cents) (the BH CV Partnership Interest), so that the BH CV Partnership Interest is at the free disposal of the Company; evidence of which results from a valuation certificate and has been given.

The contributed LLC6 Partnership Interest and the BH CV Partnership Interest (together the Partnership Interest) are freely transferable as confirmed by the shareholders.

The valuation certificates and the confirmation by the shareholders, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The contributed Partnership Interest having a total value of USD 6,657,943,691.95 (six billion six hundred and fifty-seven million nine hundred and forty-three thousand six hundred and ninety-one United States dollars and ninety-five cents) is thus at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

The amount corresponding to the value of the Partnership Interest will be allocated as follows:

- USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) to the nominal share capital account of the Company;
- USD 6,657,921,691.95 (six billion six hundred and fifty-seven million nine hundred and twenty-one thousand six hundred and ninety-one United States dollars and ninety-five cents) to the share premium account of the Company; and
- USD 2,000 (two thousand United States dollars) to the legal reserve of the Company."

As a result, the amount of the Company's share premium which was set after the Deed at USD 6,656,997,314 (six billion six hundred and fifty-six million nine hundred and ninety-seven thousand three hundred and fourteen United States dollars) is now rectified, with effect as of the date of the Deed, and set at the time of the passing of the Deed at USD 6,657,921,691.95 (six billion six hundred and fifty-seven million nine hundred and twenty-one thousand six hundred and ninety-one United States dollars and ninety-five cents) (the Correct Share Premium Amount).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power and authority to any manager of the Company to (i) individually proceed, on behalf of the Company, to the registration of the Correct Share Premium Amount in the Company's books and accounts and more generally (ii) perform anything else which might be necessary or useful in connection with the implementation of above.

Costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is approximately nine hundred and fifty Euro (EUR 950.-).

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de mai.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Se tient

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Baker Hughes Holdings 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au App 10B, 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183551 (la Société). La Société a été constituée à Luxembourg le 4 novembre 2013 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 624 du 10 mars 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis la constitution.

A COMPARU:

Baker Hughes International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.692 (l'Associé Unique),

ici représentée par Allen & Overy SCS elle-même représenté par Jean-Marie BONTEMPS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, requiert le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que la totalité des 20.000 (vingt mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, est dûment représentée à cette Assemblée, qui est, par conséquent, régulièrement constituée et peut délibérer sur les points repris à l'ordre du jour ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Décision de modifier l'acte notarié passé en date du 4 novembre 2013 (l'Acte) de façon à y refléter la valeur de souscription correcte pour les parts sociales souscrites à la fois par Baker Hughes 6 LLC et BH International Holdings C.V. lors de la constitution (la Valeur de Souscription Correcte) ainsi que la valeur exacte des actifs apportés (l'Evaluation Correcte) par eux à la Société; et

3. Décision de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société.

III. que l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes de façon à modifier la section «Souscription et Libération» de l'Acte, étant entendu que toutes les autres dispositions de l'Acte restent inchangées:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Acte reçu par Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à Esch-sur-Alzette, Actes Civils, le 8 novembre 2013, relation: EAC/2013/14565, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés n°624 le 10 mars 2014 (référence dépôt effectué le 21 janvier 2014 près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg: L140012230).

En effet, l'Associé Unique prend acte que la totalité de l'apport réalisé par les fondateurs de la Société à l'occasion de l'Acte a été sous-évalué et que la valeur correcte est de 6.657.943.691,95 USD (six milliards six cent cinquante-sept millions neuf cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-onze dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-quinze cents) au lieu de 6.657.019.314 USD (six milliards six cent cinquante-sept millions dix-neuf mille trois cent quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique) tel qu'indiqué dans l'Acte.

L'Evaluation Correcte est fondée sur un certificat émis par l'Associé Unique et contresigné par l'organe de gestion de la Société, demeurera annexé aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été paraphé «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant.

Au vu de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'Acte afin d'y refléter la Valeur de Souscription Correcte et l'Evaluation Correcte de façon à ce que la section «Souscription et Libération» de l'Acte ait la teneur suivante:

«Souscription et libération

- LLC6, représentée telle que décrit ci-dessus, déclare souscrire à 200 (deux cents) parts sociales de la Société (les Parts Sociales LLC6).

Toutes les Parts Sociales LLC6 ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en 1% de la participation de LLC7 dans une société néerlandaise commanditaire vennootschap dénommée BH Holdings 3 C.V. (CV3), ayant une valeur de 13.509,88 USD (treize mille cinq cent neuf dollars des Etats Unis d'Amérique et quatre-vingt-huit cents) (la Participation de LLC6), de sorte que la Participation de LLC7 se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par un certificat donné au notaire soussigné.

- BH CV, représentée telle que décrit ci-dessus, déclare souscrire à 19.800 (dix-neuf mille huit cents) parts sociales de la Société (les Parts Sociales BH CV).

L'ensemble des Parts Sociales BH CV ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en 99 % de la participation de BH CV dans CV3, ayant une valeur de 6.657.930.182,07 USD (six milliards six cent cinquante-sept millions neuf cent trente mille cent quatre-vingt-deux dollars des Etats Unis d'Amérique et sept cents) (la Participation BH CV), de sorte que la Participation BH CV se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par un certificat donné au notaire soussigné.

La Participation de LLC7 et la Participation BH CV apportées (ensemble les Participations) sont librement cessibles tel que confirmé par les associés.

Les certificats et la confirmation des associé, après avoir été initialisés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés en même temps.

Les Participations contribuées ayant une valeur totale de 6.657.943.691,95 USD (six milliards six cent cinquante-sept millions neuf cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-onze dollars des États-Unis d'Amérique et quatre-vingt-quinze cents) sont donc à la libre disposition de la Société tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné.

Le montant correspondant à la valeur des Participations sera alloué comme suit:

- 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats Unis d'Amérique) au compte du capital social de la Société;
- 6.657.921.691,95 USD (six milliards six cent cinquante-sept millions neuf cent quatre-vingt-onze vingt-et-un mille six cent quatre-vingt-onze dollars des États-Unis d'Amérique et quatre-vingt-quinze cents) au compte de prime d'émission de la Société, et
- 2.000 USD (deux mille dollars des États-Unis d'Amérique) à la réserve légale de la Société.»

Il résulte de ce qui précède que le montant de la prime d'émission de Société qui avait été fixé après l'Acte à un montant de 6.656.997.314 USD (six milliards six cent cinquante-six millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique), est à présent rectifié avec effet à la date de l'Acte et est fixé lors de l'Acte à 6.657.921.691,95 USD (six milliards six cent cinquante-sept millions neuf cent vingt-et-un mille six cent quatre-vingt-onze dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-quinze cents) (Le Montant Correct de Prime d'Emission).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société (i) de procéder individuellement pour le compte de la Société, à l'enregistrement du Montant Correct de Prime d'Emission dans les livres de la Société et les comptes et plus généralement (ii) de procéder à toutes formalités qui découleraient des résolutions prises ci-dessus.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J-M. BONTEMPS, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 1^{er} juin 2015. Relation: DAC/2015/8994. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015085150/212.

(150097249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Bâloise Fund Invest (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.382.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2015

En date du 12 mai 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Daniel Frank, en qualité d'administrateur avec effet au 18 septembre 2014,
- de ratifier la nomination de Monsieur Wim Kinnet, en qualité d'administrateur avec effet au 18 septembre 2014, en remplacement de Monsieur Daniel Frank,
- d'accepter la démission de Monsieur Jürg Schiltknecht, en qualité d'administrateur avec effet au 12 mai 2015,
- de ratifier la nomination de Monsieur Kay Bölke, Ludwig-Erhard-Strasse 22-24, 20459 Hamburg en Allemagne, en qualité d'administrateur avec effet au 12 mai 2015, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016, en remplacement de Monsieur Jürg Schiltknecht,
- de renouveler les mandats de Monsieur Martin Wenk, de Monsieur Robert Antonietti, de Monsieur Henk Janssen, de Monsieur Patrick Zurstrassen et de Wim Kinnet, en qualité d'administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, 2 Rue Gerhard Mercator, 2182 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Baloise Fund Invest Lux

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015085151/25.

(150097707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Baltray S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015085152/11.

(150097721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Bank of America Global Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 181.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 170.283.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 27 mai 2015

- d'accepter la démission de Monsieur Guy Knepper, né le 4 avril 1968 au Luxembourg a, avec adresse professionnelle au 33 rue du Puits Romain, L-8070, Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 31 mai 2015;
- nommer Monsieur Raymond Blokland, né 29 septembre 1962 Barendrecht au Pays-Bas avec adresse professionnelle au 33 rue du Puits Romain, L-8070, Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 1^{er} juin 2015;
- Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:
Mr. Brian Morris, Gérant A
Mr. Raymond Blokland, Gérant B

Ms. Joanne Goodsell, Gérant B
Ms. Angela C. Jones, Gérant A
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2015.

Bank of America Global Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2015085153/23.

(150097349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Beckman Coulter Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 69.032.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015085154/10.

(150097773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Bellday Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.870.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la Société qui s'est tenue en date du 4 juin 2015:

- d'accepter la démission de Monsieur Jacob Mudde en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat au 4 juin 2015.

- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire et pour une durée illimitée, Madame Nerea Nazabal Jiménez, née le 10 février 1978 à Las Palmas, Iles Canaries, Espagne, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

* Madame Nerea Nazabal Jiménez, gérante A; et

* Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, gérante B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015085155/24.

(150097932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Beverage Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.994.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 04 juin 2015

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

1/ De révoquer le mandat de Mr Rohan MAXWELL, Gérant de la Société, avec effet au 08 mai 2015.

2/ De nommer la personne suivante:

Monsieur Douglas SMITH, née le 10 juin 1969 à Ayr, Ecosse, Royaume-Uni ayant son adresse professionnelle au 180-186 Brompton Road, 3rd Floor, SW3 1HQ London, Royaume-Uni en qualité de Gérant de la société avec effet au 08 mai 2015 et ce pour une durée indéterminée;

Le Conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Virginie BOUSSARD, Gérant;
- Monsieur Eckart VOGLER, Gérant; et
- Monsieur Douglas SMITH, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte
Le Mandataire

Référence de publication: 2015085156/22.

(150096934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Bilbao HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 177.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bilbao HoldCo S.à r.l.
Un Mandataire

Référence de publication: 2015085157/11.

(150097142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Bilbao LuxCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bilbao Luxco S.A.
Un Mandataire

Référence de publication: 2015085158/11.

(150097141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

BioCentrale de Steinfort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8452 Steinfort, 16, rue Schwarzenhof.

R.C.S. Luxembourg B 174.958.

Extrait de l'assemblée générale du 18 mai 2015

L'assemblée décide de nommer M. Michel SCHULLER comme administrateur de la société et de renouveler les mandats d'administrateurs de MM. José BEAUDOINT et Philippe CUELENAERE ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes de la société Grant Thornton Lux Audit ayant son siège au 83, Parc d'Activités Pafebruch, L-8308 Capellen

Sont donc administrateurs de la société:

- Philippe CUELENAERE, demeurant au 46, rue de la Gaichel, L-8469 Eischen;
- José BEAUDOINT, demeurant au 66, rue du Vivier, B-6761 Chenois;
- Michel SCHULLER, demeurant au 7bis, rue Clémenceau, F-54490 Xivry-Circourt.

Ces mandats expireront au cours de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015085159/18.

(150097844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Blue Finn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 171.243.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 27 mai 2015

- d'accepter la démission Monsieur Guy Knepper né 4 avril 1968 Luxembourg a Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 33 rue du Puits Romain, L-8070, Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 31 mai 2015;

- nommer Monsieur Raymond Blokland né 29 septembre 1962 Barendrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 33 rue du Puits Romain, L-8070, Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 1^{er} juin 2015;

- Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Ms. Angela C. Jones, Gérant A

Mr. Brian W. Morris, Gérant A

Ms. Joanne Goodsell, Gérant B

Mr. Raymond Blokland, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Blue Finn S.à r.l

Référence de publication: 2015085160/23.

(150097325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

BoNo's Dog Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9154 Grosbous, 16, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 185.738.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015085161/10.

(150097399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Braas Monier Building Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.558.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015085162/10.

(150097524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Brooklyn Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 165.250.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2015:

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mme. Nahima Bared, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Marion Fritz, avec effet au 29 mai 2015.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015085163/15.

(150097131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Bufab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.721.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-six mai.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

A COMPARU:

Madame Monica MORSCHE, employée privée, demeurant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'actionnaire unique, Finnveden Limited, une société constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA, immatriculée auprès du Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 88766 (l'«Actionnaire Unique»), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2014.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° Bufab S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112.721, constituée suivant acte notarié en date du 24 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 517 du 10 mars 2006, et les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 355 du 10 février 2015;

2° le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22,500.-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ordinaires, cent (100) parts sociales préférentielles de classe C, cent (100) parts sociales préférentielles de classe D, étant un total de quatre cent cinquante (450) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune.

3° l'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, prononce la dissolution de la Société avec effet au 22 décembre 2014, et reconnaît avoir été nommée à la fonction de liquidateur de la Société en date du 22 décembre 2014;

4° en sa qualité de liquidateur, l'Actionnaire Unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que la Société n'a plus de passif, que l'Actionnaire Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge à partir du 22 décembre 2014 tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

5° l'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'Actionnaire Unique à la date du 22 décembre 2014. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'Actionnaire Unique dans la Société;

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'Actionnaire Unique;

7° Le liquidateur et Actionnaire Unique ont parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

8° décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats;

9° les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 28 mai 2015. GAC/2015/4493. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015085164/53.

(150098032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Bureau d'assurances Braun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7515 Mersch, 11, rue Comte Jean-Frédéric d'Autel.

R.C.S. Luxembourg B 172.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015085165/10.

(150097923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Buren N.V., succursale Luxembourgeoise, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 197.405.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

LES SOUSSIGNES:

- Cees-Frans Greeven, né à Amersfoort (Pays-Bas) le 18 septembre 1970, ayant son adresse professionnelle au Johan de Wittlaan 15, 2517 JR La Haye, Pays-Bas;

- Peter Egbert van den Berg, né à Waddinxveen (Pays-Bas) le 16 juin 1970, ayant son adresse professionnelle au Johan de Wittlaan 15, 2517 JR La Haye, Pays-Bas;

- Gerhardus Johannes Bernardus Schrickx, né à Roermond (Pays-Bas) le 16 janvier 1970, ayant son adresse professionnelle au Johan de Wittlaan 15, 2517 JR La Haye, Pays-Bas;

- Steven van der Waal, né à Hengelo (Pays-Bas) le 1^{er} mars 1962, ayant son adresse professionnelle au Johan de Wittlaan 15, 2517 JR La Haye, Pays-Bas;

- Paul Theodorus Franciscus Deloo, né à Heerlen (Pays-Bas) le 9 avril 1972, ayant son adresse professionnelle au Johan de Wittlaan 15, 2517 JR La Haye, Pays-Bas;

- Martijn Jacques Hans Vermeeren, né à Nijmegen (Pays-Bas) le 8 mai 1969, ayant son adresse professionnelle au Johan de Wittlaan 15, 2517 JR La Haye, Pays-Bas;

- Peter Hendrik van Dijk, né à Enschede (Pays-Bas) le 15 novembre 1972, ayant son adresse professionnelle au Johan de Wittlaan 15, 2517 JR La Haye, Pays-Bas;

agissant en leur qualité d'administrateurs de Buren N.V., une société anonyme de droit néerlandais, ayant son siège statutaire à La Haye (Pays-Bas) et son établissement principal au Johan de Wittlaan 15, 2517 JR La Haye, Pays-Bas, inscrite au registre du commerce des Pays-Bas sous le numéro 27259366 (la «Société»),

ONT DECIDE d'ouvrir une succursale au Luxembourg avec effet immédiat dont:

- la dénomination est: «Buren N.V., succursale luxembourgeoise»;

- l'adresse est: 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et

- les activités envisagées sont essentiellement civiles et comprennent notamment: l'appui d'une association d'avocats luxembourgeois.

IL EST DE PLUS RESOLU que la Société, agissant par l'intermédiaire de la succursale, est engagée par la signature du représentant permanent suivant pour tout acte dont la valeur n'excède pas 10,000 euros: Maja Bole, née à Amsterdam (Pays-Bas) le 12 novembre 1978, demeurant au 7 An der Uecht, L-5371 Schuttrange.

IL EST ATTENDU que la Société elle-même est engagée par son conseil d'administration, sous réserve des et conformément aux statuts de la Société et le droit néerlandais, lequel conseil se compose des sept personnes soussignées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cees-Frans GREEVEN / Peter Egbert VAN DEN BERG / Gerhardus Johannes Bernardus SCHRICKX / Steven VAN DER WAAL / Paul Theodorus Franciscus DELOO / Martijn Jacques Hans VERMEEREN / Peter Hendrik VAN DIJK.

La Haye, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015085166/40.

(150097624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 149.140.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 27 mai 2015

En date du 27 mai 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission Monsieur Guy Knepper né 4 avril 1968 Luxembourg a Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 33 rue du Puits Romain, L-8070, Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 31 mai 2015;

- nommer Monsieur Raymond Blokland né 29 septembre 1962, Barendrecht a Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 33 rue du Puits Romain, L-8070, Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 1^{er} juin 2015;

- Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Ms. Joanne Goodsell, Gérant A

Mr. Raymond Blokland, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

BA Financial Trading Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015085167/22.

(150097301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Badafo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.862.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Badafo INVESTMENTS S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2015085168/11.

(150097392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Balspeed Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 34.186.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 26 mai 2015

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs.

Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2015.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

ATWELL

17, rue des Jardiniers

L-1835 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2015.

Pour la société BALSPEED RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015085169/22.

(150097563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Balspeed Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 34.186.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société BALSPEED RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015085170/11.

(150097564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

BAM Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 77, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 160.087.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale tenue en date du 22 mai 2015 que:

- Le siège de la société est transféré de son adresse actuelle 1, rue Pierre Claude, L-4063 Esch-sur-Alzette au 77, rue de l'usine, L-4340 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015085171/13.

(150097535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

BATI-FORt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 151.079.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015085172/10.

(150097696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Bauhaus Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 177.546.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am siebenundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Paul MEYERS, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts „BAHAG BAUS BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH“, mit Sitz in D-68167 Mannheim, Gutenbergstrasse 21, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Mannheim unter der Nummer HRB 4408, als alleinige Gesellschafter (der „Alleinige Gesellschafter“) der Gesellschaft Bauhaus Luxemburg S. à r.l., gegründet gemäß Urkunde des amtierenden Notars vom 19. April 2013, eingetragen im Handelsund Firmenregister unter Nummer B177546 veröffentlicht im Memorial C Nummer 1345 am 07. Juni 2013;

hier rechtsverbindlich vertreten durch Herr Cédric SCHIRRER mittels privatschriftlicher Vollmacht welche nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten die Erschienene und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt ist um mit derselben registriert zu werden.

Die erscheinende Partei, wie vertreten, erklärt und ersucht den unterzeichnenden Notar, folgendes zu beurkunden:

I. Der Alleinige Gesellschafter hält alle zweihundert (200) Anteile Gesellschaftsanteile die von der Gesellschaft ausgegeben sind, so dass Entscheidungen bezüglich aller Punkte auf der Tagesordnung gültig getroffen werden können

II. Die Punkte, über die beschlossen werden soll, sind folgende:

1. Abänderung des Gesellschaftszwecks;
2. Verschiedenes.

III. Nachkommende Entscheidungen wurden alsdann durch den Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt den Gesellschaftszweck und somit Artikel 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

« **Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist Groß- und Einzelhandel mit Bau-, Haus- sowie Heimwerkerbedarf, Erwerb, Vermittlung und Verwaltung von Franchiserechten, Lizenzen und Know-how; Ausführung von Werbeaufträgen, Errichtung von Zweigniederlassungen im In- und Ausland, die Beteiligung an anderen Tätigkeiten sowie die Durchführung sämtlicher Aktivitäten, die mit den vorgenannten Zielen vereinbar sind.»

Vollmacht

Die erschienene Partei bevollmächtigt jeden Angestellten oder Mitarbeiter des unterzeichneten Notars, etwaige Fehler, Mängel oder Tippfehler oder Schreibweise in der Urkunde zu verbessern oder ergänzen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, wie vertreten, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Schirrer, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mai 2015. Relation: EAC/2015/12012. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015085173/46.

(150097532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Bayamm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saint Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 183.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015085175/10.

(150097769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Becos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 70.467.

DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le vingt-huit mai.

Par-devant Nous Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher.

A comparu:

Madame Ella Maatje BOER, commerçante, demeurant à NL-4721 BB Schijf, Pastoor Van Eekelenstraat 23.

Laquelle comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'associé unique de la Société dénommée «BECOS S.à r.l.», société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 70.467, établie et ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 687 du 14 septembre 1999.

- Que le capital social de la Société est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000- LUF) convertis en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68.- €).

- Que l'associé unique possède la totalité des parts sociales de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi le 28 mai 2015 par Monsieur Guido BECK, demeurant professionnellement à B-2328 Meerle, Meerledorp 2/2B, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société, pour son mandat.

- Que décharge pleine et entière est également accordée au «commissaire à la liquidation» Monsieur Guido BECK, précité.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E.M. Boer, et J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 03 juin 2015. Relation: GAC/2015/4665. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Schlink.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 08 juin 2015.

J. Castel

Le notaire

Référence de publication: 2015085178/53.

(150097791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Belgelec Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.655.

Assemblée générale: nominations statutaires

L'Assemblée générale a, en sa séance du 12 mai 2015, validé les points suivants:

- Nominations statutaires:

* démission de Mr Alain Pasteleurs de son mandat d'administrateur et de son mandat de délégué à la gestion journalière à la date du 05.03.2015

* renouvellement des mandats de Mr Thierry van den Hove et Mr Rachid Azoughagh ainsi que des mandats de Mme Florence Poncet, en leur qualité de Administrateur et délégué(e) à la gestion journalière, pour une durée de 4ans. Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2019.

* renouvellement de Deloitte Sàrl, en leur qualité de réviseur d'entreprises, et ce, pour une durée déterminée de 1 an. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.
Florence Poncelet / Rachid Azoughagh
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015085180/21.

(150097523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Belgium Retail 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015085181/10.

(150097702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Ben & Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 77, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 186.741.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale tenue en date du 22 mai 2015 que:

- Le siège de la société est transféré de son adresse actuelle 1, rue Pierre Claude, L-4063 Esch-sur-Alzette au 77, rue de l'usine, L-4340 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015085182/13.

(150097362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Bento-Santiago s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 3, Helperwee.

R.C.S. Luxembourg B 64.450.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015085183/10.

(150098012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Best House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 3, Centre 2000 - rue Geespelt.

R.C.S. Luxembourg B 164.438.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2015085184/13.

(150097550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Betula S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.480.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2015.

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert SCHMITZ en tant qu'Administrateur avec effet au 21 mai 2015.

Acceptation de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR demeurant professionnellement au 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, née le 9 novembre 1969 à Mohammadia (Algérie) au poste d'Administrateur avec effet au 21 mai 2015. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2018.

Pour la société

BETULA S.A. SPF

Référence de publication: 2015085185/14.

(150097360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

BFF Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 196.716.

—
Extrait des décisions écrites de l'Associé Unique prises en date du 5 juin 2015

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société la décision suivante:

- D'accepter la démission de Yasemin Bulut avec effet immédiat;
- de nommer la personne suivante avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

* Keith Greally, né le 5 février 1977 à Galway (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Pour extrait analytique conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015085186/18.

(150097865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

BFF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.343.

—
Extrait des décisions écrites de l'Associé Unique prises en date du 8 juin 2015

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société la décision suivante:

- D'accepter la démission de Yasemin Bulut avec effet immédiat;
- de nommer la personne suivante avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

* Keith Greally, né le 5 février 1977 à Galway (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Pour extrait analytique conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015085187/18.

(150097866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

BI-Invest Industrial Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.788.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015085188/11.

(150097357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Big Grizzly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.
R.C.S. Luxembourg B 163.133.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2015:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Maître Thierry AFSCHRIFT, avec adresse professionnelle au 8, rue Mil Neuf Cents (1900), L- 2157 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Madame Muriel IGALSON, avec adresse professionnelle au 8, Rue Mil Neuf Cents (1900), L- 2157 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Madame Sylvie LEYDER, avec adresse professionnelle au 8, Rue Mil Neuf Cents (1900), L- 2157 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015085189/24.

(150097382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

BII Investimentos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 48.121.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mai 2015

En date du 28 mai 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur José Maria de Oliveira da Cunha, de Monsieur Rui Manuel Alexandre Lopes et de Monsieur Pedro Monteiro Casquinho en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,
- de nommer KPMG Luxembourg, 39 avenue John F. Kennedy en qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016, en remplacement de KPMG Audit.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BII Investimentos International S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015085190/18.

(150097578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

BR Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.055.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, acting as proxy-holder (herein referred to as the "Proxy-holder"), by virtue of three proxies given under private seal by:

1) the board of managers of "BR Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l.", private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168055 (herein referred to as the "Company");

2) the private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "BR Asia (Lux) III S.à r.l.", having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128964, owner of four hundred ninety-nine (499) shares of the Company; and

3) the public limited company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Luxembourg Corporation Company S.A.", having its registered office at 20, rue de la Poste, bâtiment Carré Bonn, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 37974, owner of one (1) share of the Company.

The said proxies, signed "ne varietur" by the Proxy-holder of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- The pre-designated parties "BR Asia (Lux) III S.à r.l." and "Luxembourg Corporation Company S.A." represent all the shareholders of the Company, incorporated on 1 March 2012 pursuant to a deed of Me Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1271 of 22 May 2012. The Articles of Incorporation of the Company have been amended on 27 December 2013 pursuant to a deed of the officiating notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 677 of 14 March 2014.

- The shareholders, represented as aforesaid, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Transfer of one part held by Luxembourg Corporation Company S.A. to the remaining partner, BR Asia (Lux) III S.à r.l., for a purchase price of one Euro (EUR 1.-);

2. Acknowledgment of the resignation of Luxembourg Corporation Company S.A. as independent manager of the Company and granting of a discharge to such manager; and

3. Amendment and restatement of the Articles of Incorporation.

The shareholders, represented as aforesaid, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The company "Luxembourg Corporation Company S.A.", pre-designated, herewith transfers one (1) part of the Company to the other partner "BR Asia (Lux) III S.à r.l.", pre-designated, with immediate effect.

As the transferred part is not represented by any title instrument, the transferee is from today's date subject to all rights and obligations attaching to the transferred part.

The company "BR Asia (Lux) III S.à r.l.", pre-designated, accepts the transfer above described.

Price

The present transfer is carried out in exchange for the purchase price agreed between the parties in the amount of one Euro (EUR 1.-) that the transferor declares and acknowledges to have received from the transferee prior to the signature of the present deed.

Company agreement

Mrs Carine GRUNDHEBER, pre-named, acting as representative of the board of managers of the Company declares in the name and on behalf of the Company to accept the transfer of the part, in accordance with article 1690 of the Code Civil. She declares furthermore that she has no knowledge of any opposing claims or impediments to prevent the effect of the transfer.

Sole Partner

“BR Asia (Lux) III S.à r.l.”, pre-designated, representing the entire share capital, became the sole partner of the Company (hereafter referred to as the “Sole Partner”) and passes the following resolutions:

Second resolution

The Sole Partner acknowledges the resignation of “Luxembourg Corporation Company S.A.”, pre-designated, as independent manager of the Company from the time of this meeting and grants it full discharge for the fulfilment of its mandate until today.

Third resolution

Following previous resolutions, the Sole Partner decides to proceed to a complete reorganization of the articles of association, with immediate effect, as follows:

“ **Art. 1.** The above named party and all persons and entities who may become partners in the future (individually, the “Partner” and jointly, the “Partners”) hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the “Articles of Association”).

Art. 2. The sole and exclusive purpose of the Company, and the nature of the business to be conducted or promoted by the Company, is (i) to acquire, own, hold, otherwise deal with and dispose of shares (the “TMK Shares”) of Japanese tokutei mokuteki kaisha (“TMK”) and vote the TMK Shares and otherwise exercise its rights as a holder of the TMK Shares, (ii) to deliver and perform the documents executed in connection with the issuance by the TMK of bonds to financing institutions or the taking of loans by the TMK from financing institutions, and their successors and assigns (collectively, the “Bondholder”), (iii) to take up loans by whatever means, grant loans in any form whatsoever to group companies and grant security and guarantees, both for its own obligations and for the obligations of any other companies belonging to the same group and (iv) to perform any acts incidental to the foregoing. The Company will not engage in any business unrelated to the foregoing nor shall the Company have any assets unrelated to the foregoing.

Art. 3. In order to remain at all times a single purpose entity, the Company shall:

- (i) maintain its books and records and bank accounts separate from those of any other person;
- (ii) maintain its assets in such a manner that it is not costly or difficult to segregate, identify or ascertain such assets;
- (iii) hold regular meetings, as appropriate, to conduct the business of the Company, and observe all customary organizational and operational formalities;
- (iv) hold itself out to creditors and the public as a legal entity separate and distinct from any other entity;
- (v) prepare separate tax returns and financial statements, or if part of a consolidated group, then it will be shown as a separate member of such group;
- (vi) allocate and charge fairly and reasonably any common employee or overhead shared with affiliates;
- (vii) transact all business with affiliates on an arm’s length basis and pursuant to enforceable agreements;
- (viii) conduct business in its own name, and use separate stationery, invoices and checks;
- (ix) not commingle its assets or funds with those of any other person;
- (x) not assume, guarantee or pay the debts or obligations of any other person;
- (xi) pay its own liabilities out of its own funds;
- (xii) pay the salaries of its own employees and maintain a sufficient number of employees in light of its contemplated business operations;
- (xiii) not hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others;
- (xiv) not acquire obligations or securities of its partners;
- (xv) not pledge its assets for the benefit of any other entity or make any loans or advances to any person except as permitted under Article 2 above;
- (xvi) correct any known misunderstanding regarding its separate identity; and
- (xvii) maintain adequate capital in light of its contemplated business operations.

Art. 4. The term of the Company is for an unlimited period.

Art. 5. The company's denomination shall be “BR Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and these Articles of Association.

Art. 6. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 7. The Company's corporate capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), represented by five hundred (500) parts in registered of forty US dollars (USD 40.-) each. All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).

Art. 8. The Company's parts are freely transferable between Partners.

They cannot be transferred inter vivos or mortis causa to non-partners only with the approval by a majority amounting to three-quarters of the corporate capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 10. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company. For the avoidance of doubt, this Article 10 shall not prevent a Partner from pledging its parts if such Partner complies with article 189 of the 1915 Law.

Art. 11. The Company is managed by one or several managers (individually, the "Manager" and jointly, the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners.

The Managers form a board of managers (the "Board of Managers").

In dealing with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented during the meeting. For the passing of certain resolutions set out in Article 12, the unanimous votes of all Managers is required. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he / she is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

Resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes and may be signed solely by the chairman.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him / her. He / She must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Each Manager can bind the Company by his / her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies) provided that any such transaction involves an amount of less than EUR15,000.- (or equivalent in any other currency) or involves the filing of a return with a tax authority. In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction.

Art. 12. The unanimous consent of all Managers is needed for the purpose of the Company:

(i) borrowing money or incurring indebtedness on behalf of the Company other than normal trade accounts payable; and

(ii) admitting to a creditor the Company's or TMK's inability to pay its debts generally.

Art. 13. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him/her in connection with any inves-

tigation, claim, action, suit or proceeding in which he/she becomes involved as a party or otherwise by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other Company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he/she is not entitled to be indemnified by such Company, and against amounts paid or incurred by him/her in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his/her office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 14. The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 15. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he, she or it, as the case may be, owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his, her or its holding of parts.

Each Partner may appoint a proxy to represent him, her or it at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 16. The Partners or Managers shall not, directly or indirectly, cause or permit any of the following to occur (each, a “Significant Action”) except by unanimous agreement of all Partners:

(i) filing or consenting to the filing of any bankruptcy or insolvency petition or otherwise instituting or consenting to any insolvency event with respect to the Company or TMK under any bankruptcy law or similar dissolution or liquidation law or statute of any jurisdiction, whether now or hereafter in effect;

(ii) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of the Company or TMK for the benefit of creditors;

(iii) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for the Company or TMK or all or any substantial part of each of their respective assets;

(iv) stipulating or consenting to an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the Company’s or TMK’s assets;

(v) consolidating or merging the Company or TMK with or into any other person;

(vi) dissolving, reorganizing or liquidating the Company or TMK;

(vii) selling all or substantially all of the assets of the Company or TMK, or allowing Company or TMK to acquire all or substantially all of the assets or the business of any other person;

(viii) approving a restructuring or reorganization plan for the Company or TMK or any conversion of TMK to another form of entity; or

(ix) amending, revising or otherwise modifying the organizational documents of the Company or TMK.

Art. 17. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 18. Each year on the 31st of December, the books are closed and the Managers prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company’s financial statements.

Art. 19. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 20. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortization and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of this net profit of the Company is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealised capital losses.

Art. 21. At the time of the winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the general meeting of Partners who will determine their powers and

remuneration. The surplus after realisation of the assets and the payment of liabilities is distributed to the Partners in proportion to the parts held by them.

Art. 22. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand fifty-five Euros (EUR 1,055.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, agissant en tant que mandataire (ci-après dénommée la “Mandataire”), en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées par:

1) le conseil de gérance de “BR Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l.”, société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168055 (ci-après dénommée la “Société”);

2) la société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg “BR Asia (Lux) III S.à r.l.”, ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128964, propriétaire de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales de la Société; et

3) la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg “Luxembourg Corporation Company S.A.”, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, bâtiment Carré Bonn, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37974, propriétaire d'une (1) part sociale de la Société.

Lesquelles procurations, après avoir été signées “ne varietur” par la Mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Les parties comparantes pré-désignées “BR Asia (Lux) III S.à r.l.” et “Luxembourg Corporation Company S.A.” sont les seules et uniques associées de la Société, constituée le 1^{er} mars 2012 suivant acte notarié de Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1271 du 22 mai 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés le 27 décembre 2013 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 677 du 14 mars 2014.

- Les associées, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert d'une part détenue par Luxembourg Corporation Company S.A. à l'associée restante, BR Asia (Lux) III S.à r.l., pour un prix d'achat d'un euro (EUR 1,-);

2. Acceptation de la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que gérant indépendant de la Société et décharge accordée au gérant précité; et

3. Modification et refonte des Statuts de la Société.

Les associées, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La société “Luxembourg Corporation Company S.A.”, pré-désignée, cède par les présentes une (1) part sociale de la Société à l'autre associée, “BR Asia (Lux) III S.à r.l.”, pré-désignée, avec effet immédiat.

La part cédée n'étant représentée par aucun instrument de titre, le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part cédée.

La société "BR Asia (Lux) III S.à r.l.", pré-désignée, déclare accepter la cession de part décrite ci-dessus.

Prix

La présente cession de part a lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de un euro (1,-EUR) que la cédante déclare et reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte.

Agrément par la Société

Madame Carine GRUNDHEBER, prénommée, agissant en sa qualité de représentante du conseil de gérance de la Société déclare accepter, au nom et pour le compte de la Société, la cession de part, conformément à l'article 1690 du Code Civil et déclare qu'elle n'a connaissance d'aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter ou empêcher l'effet de la susdite cession.

Associée Unique

"BR Asia (Lux) III S.à r.l.", pré-désignée, représentant l'intégralité du capital social, est devenue l'associée unique de la Société (ci-après dénommée "l'Associée Unique") et prend les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

L'Associée Unique prend acte de la démission de "Luxembourg Corporation Company S.A.", pré-désignée, en tant que gérant indépendant de la Société avec effet à la date de la présente assemblée, et lui donne décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associée Unique décide de procéder à une refonte totale des statuts, avec effet immédiat, comme suit:

Art. 1^{er}. La propriétaire actuelle des parts et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (au singulier "l'Associé" et conjointement les "Associés"), forme une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Le seul et unique objet de la Société, et la nature des affaires à mener ou promouvoir par la Société est (i) d'acquérir, être propriétaire de, détenir ou acheter, vendre ou disposer des actions (les "Actions TMK") de tokutei mokuteki kaisha de droit japonais ("TMK"), exercer les droits de vote liés aux Actions TMK ainsi qu'exercer tous les droits appartenant à un détenteur d'Actions TMK, (ii) de délivrer et exécuter des documents signés liés à l'émission par les TMK d'obligations spécifiques à des institutions financières ou à des emprunts contractés par les TMK auprès d'institutions financières et leurs successeurs et cessionnaires (collectivement les "Obligataires"), (iii) souscrire à des prêts de toutes formes de quelque manière que ce soit octroyé par des sociétés affiliées et (iv) d'exécuter tout acte annexe à ce qui précède. La Société n'entreprendra aucune affaire non liée à ce qui précède et ne détiendra aucun actif non lié à ce qui précède.

Art. 3. La Société:

- (i) gardera ses livres, archives et comptes bancaires distincts de ceux de toute autre personne;
- (ii) gardera ses actifs de telle manière qu'ils soient aisément identifiables, reconnaissables et séparables, et ce à moindre coût;
- (iii) tiendra régulièrement des assemblées de manière appropriée en vue de mener les affaires de la Société, et observera tous les usages liés aux formalités d'organisation et de fonctionnement;
- (iv) se présentera envers les créiteurs et le public comme une personne morale séparée et distincte de toute autre personne morale;
- (v) préparera des déclarations d'impôts et des états de finances séparés, ou si elle fait partie d'un groupe consolidé, sera présenté comme un membre séparé de ce groupe;
- (vi) allouera et partagera équitablement et raisonnablement tout employé commun ou les frais afférents avec les affiliés;
- (vii) traitera toute affaire avec les sociétés affiliées comme si elles n'étaient pas liées et selon des contrats exigibles;
- (viii) gèrera l'entreprise en son nom propre, et gardera son matériel de bureau, factures et chèques distincts de toute autre personne;
- (ix) ne mélangera pas ses actifs ou ses fonds avec toute autre personne;
- (x) n'assumera, ne garantira ou ne paiera les dettes ou obligations d'aucune autre personne;
- (xi) paiera ses propres dettes avec ses propres capitaux;
- (xii) paiera les salaires de ses propres salariés et maintiendra un nombre suffisant d'employés à la lumière de transactions envisagées;
- (xiii) ne présentant pas son crédit comme disponible pour satisfaire les obligations des autres;
- (xiv) n'acquerra pas les titres ou obligations de ses associés ou affiliés;

- (xv) ne pas gager ses propres actifs au bénéfice d'autres entités ou, prêter ou avancer des fonds à toute autre personne
- (xvi) corrigera tout malentendu concernant son identité distincte;
- (xvii) maintiendra un capital adéquat à la lumière des transactions envisagées.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. La Société prend la dénomination de "BR Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi que par ses statuts.

Art. 6. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le Conseil de Gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars US (20.000,- USD), représenté par cinq cents (500) parts sociales de quarante dollars US (40,- USD) chacune.

L'émission des parts peut être assortie d'une prime d'émission.

Le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant) pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant).

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-Associés que moyennant l'agrément d'au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Etant entendu que cet Article 10 ne doit pas empêcher un Associé de mettre en gage ses parts sociales si tel Associé se conforme à l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés.

Les Gérants forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le Conseil de Gérance a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants présents ou représentés au moment de la réunion. Pour l'adoption des résolutions décrites dans l'article 12, l'unanimité de tous les Gérants est requise. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles en même temps. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un procès-verbal des décisions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance sera dressé et le cas échéant pourra être signé uniquement par le président de la réunion du Conseil de Gérance.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature pour toute transaction concernant l'administration générale de la Société (par exemple signature de procuration) à condition qu'une telle transaction implique un montant inférieur à 15.000,- EUR (ou somme équivalente dans toute autre devise) ou par la signature de toute déclaration fiscale quelque soit le montant de cette déclaration. Pour toute autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un pouvoir de signature pour tous types de transactions peut être aussi délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 12. L'unanimité de tous les Gérants est nécessaire pour:

(i) emprunter de l'argent ou contracter des dettes en nom de la Société sauf en ce qui concerne les relations commerciales journalières; et

(ii) admettre l'incapacité de la société ou de la TMK de payer ses dettes envers ses créiteurs.

Art. 13. La Société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 14. Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 16. Les Associés ou Gérants, les Associés ou Gérants ne causeront ou ne permettront pas, directement ou indirectement, les transactions suivantes (chacune appelée une "Action Significative"), sauf accord unanime des tous les Associés:

(i) déposer ou consentir au dépôt, d'une demande de déclaration de faillite ou d'insolvabilité ou autrement instituer ou consentir à un événement d'insolvabilité en relation avec la Société ou TMK sous toute loi concernant les faillites ou liquidations dans toute juridiction, en vigueur aujourd'hui ou à l'avenir;

(ii) la conclusion d'un arrangement en relation avec ou la cession de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société ou de TMK au bénéfice des créiteurs;

(iii) solliciter, consentir, approuver ou acquiescer à une requête, demande, procédure ou un redressement ou la nomination d'un tuteur, un administrateur de biens, un superviseur, un inspecteur, un dépositaire ou un receveur de la Société ou TMK pour tout ou une partie substantielle de ses actifs;

(iv) stipuler ou consentir à une saisie conservatoire, une exécution ou toute autre saisie judiciaire de (ou une procédure de saisie, exécution ou confiscation) tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK;

(v) consolider ou fusionner la Société ou TMK avec une autre personne;

(vi) dissoudre, réorganiser ou liquider la Société ou TMK;

(vii) vendre tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK ou permettre à la Société ou TMK d'acquérir tout ou une partie substantielle des actifs ou de l'entreprise d'une autre personne;

(viii) faire ou approuver un plan de restructuration ou de réorganisation pour la Société ou TMK ou la conversion de TMK en une autre forme d'entité;

(ix) amender, réviser ou autrement modifier les documents constitutifs de la Société ou TMK.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 18. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan.

Art. 19. Tout Associé peut consulter l'inventaire et le bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux Associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins-values réalisées ou latentes.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou nom, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

L'excédent après réalisation des actifs et le paiement du passif sera distribué aux Associés dans la proportion des parts sociales détenues par chaque Associé.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinquante-cinq euros (EUR 1.055,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 mai 2015. 2LAC/2015/11508. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015085195/465.

(150098068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Hansteen Miraustrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 122.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Miraustrasse S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015083275/11.

(150095230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

UBS Luxembourg Diversified Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.346.

Les comptes annuels de la société UBS LUXEMBOURG DIVERSIFIED SICAV au 30 Novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083677/10.

(150095353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Tevaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 89.289.

Les comptes annuels au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TEVACO S. à r.l.

Référence de publication: 2015083663/10.

(150095399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Salon Jessica s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Differdange, 162, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.058.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015083602/10.

(150095503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Arminius Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015083749/10.

(150096743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Assekurisk AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 75.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015083750/10.

(150096916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

AL Opportunities Sicav Sif, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AL Opportunities

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015083762/11.

(150096442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.
